



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PEL

Question écrite n° 44748

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le fonctionnement du plan épargne logement (PEL). La réglementation actuelle ne permet pas d'utiliser ce dernier à l'issue d'un prêt relais. En effet, lorsqu'un particulier a décidé d'acquérir un bien immobilier en bénéficiant d'un prêt relais dans l'attente de vendre le premier bien et en raison du marché actuel n'a pas réussi à vendre ce dernier, il a comme unique solution de souscrire un prêt amortissable à l'issue du prêt relais. Mais il est impossible d'utiliser le PEL puisque la date d'achat est antérieure et que le PEL ne peut être dénoué dans le cadre de l'obtention d'un prêt qu'au moment de la signature de l'acte authentique. Il lui demande donc, au regard de marché actuel de l'immobilier, si elle envisage une mesure permettant aux particuliers ayant un prêt relais en cours d'utiliser un PEL pour souscrire un prêt amortissable.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44748

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2703

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)